

Nombre de conseillers	En exercice Présents Votants	14 13 13	L'An Deux Mille Vingt Deux, et le Quatre Avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leur séance sous la présidence de M. CASTET Éric, Maire.
Date de convocation	Le 22 Février 2022		
Date d'affichage	Le 22 Février 2022		
ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ABMESELELEME Céline, Mme BARDET Sylvie, M. CASSAIGNE Patrick, M. CASTET Éric, M. CASTET Pascal, M. CAZALA Serge, M. CHAVES Ludovic, Mme DOMINGOS Nathalie, Mme FRESSE-CHAUVEAU Valérie, Mme JACQUET Nadine, Mme JOANCHICOY DIT ARNAUDE Sandrine, M. SANCHEZ Antoine, M. SARRAILH Mathieu.			
ÉTAIT ABSENT/EXCUSÉ : M. JUST Xavier.			
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. CAZALA Serge.			
ORDRE DU JOUR :			
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022.			
Le procès-verbal de la séance du 28 Février 2022 est adopté à l'unanimité.			

1. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 :

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2022, notamment :

- la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation des résidences principales, qui doit conduire à sa suppression totale en 2023,
- les dispositions législatives applicables en matière de fixation des taux,
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année notifiés par la Direction Générale des Finances Publiques.

Taxes	Taux d'imposition communaux 2021	Taux votés pour 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit correspondant
Foncier bâti	23.96	24.44	1 716 000	419 390
Foncier non bâti	48.55	49.52	68 700	34 020
PRODUIT FISCAL ATTENDU				453 410

→ Proposition adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.